

MAIRIE LABARTHE RIVIERE  
31800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de mail à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de LABARTHE RIVIERE, sous la présidence de Mme Claire VOUGNY, Maire de LABARTHE RIVIERE, dûment convoqués le 05.05.2023

**Présent(s) :** MM VOUGNY, CAZAUX, DULAC, LAMOURE, ADOUE, DAVAND, PARMEGIANI, PELLIZARI, DUPLA.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :** -

**Absent(s) excusé(s) :** MM NASSANS, GOUZENES, LAFFORGUE.

**Absent(s) :** MME PLASSIN

Le secrétariat a été assuré par : MME DUPLA

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	9
Votes Pour :	9
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°2023\_020

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION SALLE DES ARCHIVES COMMUNALES

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de la rénovation de la mairie, la salle des archives sera également reprise suivant les consignes départementales de conservation mais aussi de classement des documents administratifs générés par la vie municipale.

L'architecte et le bureau d'études structure ont pu isoler un montant estimé à 15 433.24€ hors taxes des travaux liés à cette salle.

Madame le Maire sollicite l'assemblée afin de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider la demande de Madame le Maire ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à l'opération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Claire VOUGNY.



Publiée le : 15/05/2023

Transmise au Représentant de l'État le : 15/05/2023

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.